

FEDERATION FRANÇAISE D'AVIRON

PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE

Anncy, le 14 mars 2015

L'assemblée générale statutaire de la FFA s'est réunie le samedi 14 mars 2015 à Anncy, sous la présidence de Jean-Jacques MULOT, président en exercice.

Les ligues représentées, leurs délégués et leur nombre de voix étaient les suivants :

Alsace	JF. VALLOIS	13 voix
Aquitaine	G. BAF COP, M. LAGAUZERE, P. TRICHET	29 voix
Auvergne	C. GENET	8 voix
Bourgogne	P. JACQUET, P. TUNCQ	13 voix
Bretagne	A. DE FITTE, S. PEROT	26 voix
Champagne-Ardenne	G. VILLE	16 voix
Côte d'Azur	JL. ANTOGNELLI, L. JOUVRAY	23 voix
Rhône-Alpes	N. BADEZ, H. GALLAT, D. PEDRINIS	50 voix
Nord-Pas-de-Calais	J. DECRIEM	19 voix
Franche-Comté	D. CLERGET	8 voix
Ile de France	G. AUBRY, F. BANTON, D. GIUDICCI	62 voix
Languedoc-Roussillon	M. DALMON	19 voix
Limousin	C. BREGEON	5 voix
Lorraine	C. JANCENELLE, A. TIXIER	21 voix
Basse-Normandie	R. MOUCHEL	11 voix
Haute-Normandie	J. BLOQUET, G. DAUBEUF	15 voix
Pays de la Loire	H. BRAUD, F. TESSON	28 voix
Picardie	C. CHARLES, M. SOIGNARD	18 voix
Poitou-Charentes	A. MOREAU, JL. PECHIN	14 voix
Provence-Alpes	V. ALLIGIER, E. JOKUMSEN	25 voix
Midi-Pyrénées	G. BALMARY, L. PONCELET	25 voix
Martinique	D. PARACLET	7 voix
Guadeloupe	V. MOULIN	3 voix
Guyane	B. GUILHAUME	2 voix

Total des voix représentées 460 voix

Les ligues absentes :

Centre	15 voix
Corse	2 voix

Total des voix de l'ensemble des ligues 477 voix

Sont présents :

JJ. MULOT, président, L. GIRARD, E. NOTIN, R. WEILL, vice-présidents, S. GAUTIER-GUYON, secrétaire générale, D. MARCHANDEAU, trésorier, I. LACCOURS-DANJOU et B. RIPOLL, membres du bureau fédéral.

G. AUBRY, V. BUSSER, N. BOUDOUX, P. LOT, M. SCOTTON, A. TOLLARD-NOTTELET et C. VANDENBERGHE, membres du comité directeur ;

J. PORTE, membre d'honneur ;

M. BROQUET et G. BOYER, vérificateurs aux comptes ;

P. RANVIER, directeur technique national, G. PURIER, directeur technique national adjoint, I. DUBUC, du service comptabilité de la fédération, L. LOIZEL, chargée de communication, J. LE MINEZ, chargée de projets et V. LETE, assistante de direction ;

J. EUSTACHE, représentant la société KPMG, commissaire aux comptes.

Assistent : R. BELOT, Président d'Honneur de la MAIF, T. SAN MARCO, Délégué Général de la CNR.

Excusés : M. ANDRIEUX, JP. CAUMONT , B. HIRARD, JP. MATHIEU, T. RENAULT et A. WACHE, membres du comité directeur, S. DEBEIRE, D. FORGET, membres d'honneur de la FFA, C. SIBUET, Président de la Ligue du Centre,

La Présidente du Cercle Nautique d'Annecy, Martine SCOTTON, accueille l'assemblée générale et souhaite la bienvenue à tous.

Le Maire d'Annecy, Jean-Luc RIGAUT, remercie la fédération d'avoir choisi Annecy pour la tenue de l'assemblée générale et souligne l'investissement de la ville dans le domaine sportif qui constitue un élément dynamique dans les projets de la ville.

JJ. MULOT remercie le Cercle Nautique d'Annecy et la Mairie d'Annecy pour l'organisation de cette assemblée et salue les délégués des ligues.

JJ. MULOT ouvre la séance en excusant les personnes absentes.

S. GAUTIER-GUYON donne lecture de la liste des personnalités du monde de l'aviron disparues depuis la dernière assemblée générale. Une minute de silence est observée en leur mémoire ainsi qu'en celle des trois sportifs disparus tragiquement en début de semaine : Florence ARTHAUD, Camille MUFAT et Alexis VASTINE.

1- VERIFICATION DES POUVOIRS ET DECLARATION DE VALIDITE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

S. GAUTIER-GUYON indique qu'après vérification des pouvoirs et appel des délégués des ligues, l'assemblée générale peut valablement délibérer, les délégués présents disposant de 441 voix pour débiter la séance (Ligue Languedoc-Roussillon en retard) sur un total de 477 voix.

2- CONSTITUTION DU BUREAU DE DEPOUILLEMENT DES VOTES

B. COUPE et M. SOLIGNAC se portant candidats, sont désignés membres du bureau de dépouillement des votes par l'assemblée générale.

3- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES DES 6 JUILLET 2013 ET 22 MARS 2014

S. GAUTIER-GUYON demande à l'assemblée générale d'approuver les PV des AG des 06/07/13 et 22/03/14 envoyés aux présidents de ligues et délégués 2013 et 2014.

LES PROCES VERBAUX SONT APPROUVES A L'UNANIMITE (441 voix).

4- RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

JJ. MULOT procède à la lecture de son rapport (annexe 1).

S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

5- RAPPORTS DES VICE PRÉSIDENTS

R. WEILL, Vice Président chargé du Sportif, procède à la lecture de son rapport (annexe 2).

S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Intervention :

E. JOKUMSEN demande des précisions sur les animations hivernales en Italie évoquées dans le rapport du Vice-Président.

R. WEILL précise qu'il s'agit d'épreuves longues distances en bateaux longs (2, 4 et 8).

L. GIRARD, Vice Président chargé du Développement, procède à la lecture de son rapport (annexe 3).

S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

E. NOTIN, Vice Président chargé de la Communication, procède à la lecture de son rapport (annexe 4).

S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Interventions :

E. JOKUMSEN indique que le budget de la communication est de 360 000 euros. Il souhaite connaître la nature des actions de communication incluses dans ce montant.

E. NOTIN précise que cela sera indiqué dans la présentation du budget effectuée par D. MARCHANDEAU.

JJ. MULOT donne lecture d'un message de D. MAHE, Président de la MAIF, excusant son absence.

6- RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

P. RANVIER procède à la lecture de son rapport (annexe 5).

S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Interventions :

E. JOKUMSEN s'étonne que n'aient pas été mentionnés dans les différents rapports les services civiques pouvant être mis à disposition des ligues, comités départementaux.

G. PURIER précise que ce dispositif a été lancé pour la FFA, les ligues, les comités départementaux.

Il précise que sur 20 contrats de services civiques obtenus 11 services civiques ont été utilisés par les ligues.

La FFA souhaite pérenniser ce dispositif en 2015.

G. AUBRY évoque la formation Coach Aviron Santé : est-il possible d'ouvrir la formation aux titulaires des brevets fédéraux.

G. PURIER précise que, pour des raisons de reconnaissance par le Ministère des sports et par différentes institutions, cette formation est réservée aux personnes titulaires d'un diplôme professionnel, dont le CQP, mais elle n'est pas uniquement réservée aux professionnels.

Une personne titulaire d'un diplôme d'éducateur fédéral peut facilement passer un CQP en 50 heures.

Une personne titulaire d'un diplôme d'entraîneur fédéral peut obtenir le CQP par équivalence pour certains et passer le CQP avec seulement deux jours de formation pour les autres.

D. PEDRINIS aborde la pratique "Avifit" : ne va-t-on pas empiéter sur un secteur commercial qui n'appartient pas à la FFA ?

P. RANVIER précise que cette activité est uniquement proposée à des personnes licenciées auprès de la FFA.

7- RAPPORTS DU TRESORIER GENERAL

D. MARCHANDEAU procède à la lecture de son rapport. (annexe 6)

S. GAUTIER-GUYON interroge l'assemblée sur les questions éventuelles.

Interventions :

E. JOKUMSEN revient sur sa question posée précédemment concernant le budget de la communication et souhaite connaître les actions de la ligne communication.

D. MARCHANDEAU énumère en détail la liste des coûts du poste communication.

Concernant les packs yolettes, E. JOKUMSEN demande comment se les procurer.

G. PURIER précise que ce pack a été acheté pour une période de 3 ans et est utilisé sur les championnats UNSS et les organisations de randonnées inscrites au catalogue des randonnées. Ce pack peut éventuellement être mis à la location auprès des ligues pour les scolaires. La Société VEGA gère ce pack.

D. GIUDICI demande la raison de la forte augmentation de la ligne autres produits dans le compte de résultats.

D. MARCHANDEAU précise que cela provient du mécénat CNR pour les clubs de la Vallée du Rhône.

D. GIUDICI revient sur la ligne du personnel fédéral.

D. MARCHANDEAU précise que cette ligne subit une légère augmentation du fait du remplacement par un contrat en CDD d'une salariée en congé maladie.

8- RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Jérôme EUSTACHE, de KPMG Entreprises, donne lecture du rapport général des commissaires aux comptes puis du rapport sur les conventions réglementées (annexe 7).

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

9- RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

G. BOYER donne lecture du rapport des vérificateurs aux comptes établi conjointement avec M. BROQUET (annexe 8).

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

10- APPROBATION DES COMPTES ANNUELS, QUITUS AU COMITE DIRECTEUR ET AFFECTATION DU RESULTAT

• 1ère résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du trésorier, des commissaires aux comptes et des vérificateurs aux comptes, et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (460 VOIX).

• 2ème résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice 2014 à JJ. MULOT, président de la FFA, et au comité directeur.

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (460 VOIX).

• **3ème résolution**

Sur proposition du trésorier, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat positif de l'exercice 2014, s'élevant à 8 003 euros, au poste "Autres réserves".

CETTE RESOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE (460 VOIX).

11- RAPPORT DU MEDECIN COORDINATEUR DU SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le rapport du médecin ayant été envoyé aux délégués, JJ. MULOT interroge l'assemblée sur les questions éventuelles qui seront transmises à C. PALIERNE (annexe 9).

Ce rapport n'appelle ni question, ni observation.

12- APPROBATION DU BUDGET 2015

D. MARCHANDEAU commente le budget 2015 (annexe 10).
L'assemblée générale doit approuver le budget.

Interventions :

D. PEDRINIS demande, dans le cadre de la réforme territoriale, comment les ligues procéderont pour clôturer les comptes en amont de l'assemblée générale fédérale dont la date devrait être avancée.

JJ. MULOT précise que l'assemblée générale électorale ne devra pas se dérouler en mars 2017, date trop tardive. Il est proposé de tenir une assemblée générale électorale en novembre 2016 et une assemblée générale pour approbation des comptes en mars 2017.

Il sera proposé aux ligues dont l'exercice comptable se clot en décembre d'avancer la date de leur AG et de faire également une seconde AG en début d'année 2017.

J. DECRIEM indique qu'il est demandé en région la situation financière concernant les personnels. Or les cadres techniques étant mis à disposition par le MJS ne sont pas intégrés dans ces budgets.

D. MARCHANDEAU précise que les rémunérations de ces cadres, s'agissant de personnel de l'Etat, n'ont pas à apparaître dans les comptes de la FFA ou des ligues.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A L'UNANIMITE (460 VOIX) LE BUDGET 2015 TEL QU'IL LUI EST PRESENTE.

13- FIXATION DES TARIFS 2016

Le trésorier soumet à l'assemblée générale les TARIFS 2016 (annexe 11) selon la proposition adoptée par le comité directeur le 6 février 2015 avec une augmentation basée sur la hausse du coût des services soit 1,6%.

L'assemblée générale doit approuver les tarifs.

Interventions :

C. BREGEON demande s'il ne serait pas opportun de ne pas augmenter les tarifs au vu des difficultés rencontrées au sein des ligues et des clubs.

JJ. MULOT précise que le taux d'augmentation appliqué ne reflète pas l'augmentation des coûts subis par la fédération mais uniquement le taux d'augmentation des services appliqué comme habituellement.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE LES TARIFS 2016 PAR 432 VOIX POUR ET 28 VOIX CONTRE.

Puis, l'assemblée générale procède au vote du tarif des affiliations.

L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A L'UNANIMITE LES TARIFS DES AFFILIATIONS 2016 PAR 455 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE.

14- DESIGNATION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

M. BROQUET, G. BOYER se proposent comme vérificateurs aux comptes pour l'année 2015 et H. BRAUD comme suppléant.

L'ASSEMBLEE GENERALE DESIGNA A L'UNANIMITE (460 VOIX) CES TROIS CANDIDATS COMME VÉRIFICATEURS AUX COMPTES POUR L'ANNÉE 2015.

15. ELECTION DU COMITE DIRECTEUR

S. GAUTIER-GUYON invite les 2 candidats à l'élection au comité directeur à se présenter.

Les résultats du premier tour du vote à bulletins secrets sont les suivants.

Sur 460 voix (majorité absolue à 231 voix), ont obtenu :

Josy BREGAL	424 voix	Elue
Jean-François HAMEL	18 voix	

(18 bulletins nuls)

Une candidate a obtenu la majorité absolue. En conséquence, un second tour n'est pas nécessaire.

16. MODIFICATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Statuts (annexe 12) :

JJ. MULOT reprend le détail des modifications apportées qui donnent lieu à quelques questions :

Article 7 :

D. GIUDICI demande s'il y a un intérêt à inclure les licences I dans le décompte des licences des ligues.

JJ. MULOT précise que les ligues auront une ristourne sur ces licences I, d'où l'intérêt de les inclure dans le décompte par ligues. Il ajoute que les licences I délivrées à titre individuel n'auront pas de pouvoir votatif.

E. JOKUMSEN : comment une personne qui va cotiser à la FFA peut ne pas en être membre ? Un licencié doit pouvoir participer au fonctionnement d'une fédération.

JJ. MULOT précise que seule les associations affiliées sont membres de la FFA.

Le licencié est une personne physique qui n'est pas membre de la fédération mais qui participe au fonctionnement de la fédération.

PAR UN VOTE A MAIN LEVEE, L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A 460 VOIX POUR, LES STATUTS TELS QUE PRESENTES (annexe 12).

Règlement intérieur (annexe 13) :

JJ. MULOT passe en revue les articles modifiés qui amènent les questions suivantes :

L. JOUVRAY demande si la licence BF permet de pratiquer l'aviron indoor et non l'inverse.
JJ. MULOT confirme.

L. JOUVRAY demande si une licence Indoor peut être transformée en licence A.
JJ. MULOT répond négativement.

H. BRAUD rappelle que pour pouvoir participer au championnat de France, le licencié est tenu d'être licencié avant une date limite. Qu'en est-il pour un licencié I ?

JJ. MULOT précise que pour les licences I, il n'y a actuellement pas de limite.

D. PEDRINIS précise que la ligue Rhône-Alpes a des clubs délivrant des licences BF et A : un licencié BF peut-il participer aux manifestations réservées aux licenciés A ?

JJ. MULOT indique que cela n'est pas prévu.

B. GUILHAUME intervient en précisant que bon nombre de jeunes guyanais pratiquent l'ergomètre dans des salles de sport. Un championnat Indoor va être organisé et comment licencier cette population afin qu'ils puissent participer à cette manifestation ?

JJ. MULOT indique qu'une licence I peut être délivrée.

B. GUILHAUME précise que le club de l'Aviron Guyanais ne répond pas aux critères définis dans l'accord de délivrance de licences I.

JJ. MULOT rappelle qu'il existe dans notre code des compétitions d'aviron indoor les licenciés et les autres. Il faut appliquer ce règlement tant que les personnes ne sont pas licenciées.

E. JOKUMSEN demande à qui s'applique le règlement intérieur.

JJ. MULOT indique que le règlement intérieur est applicable à la FFA. Les ligues peuvent s'inspirer du texte de la fédération.

G. VILLE relève que ces nouvelles dispositions s'appliquent aux ligues qui vont devoir modifier leurs textes règlementaires.

JJ. MULOT précise qu'il n'y a pas d'urgence à modifier les statuts des ligues.

PAR UN VOTE A MAIN LEVEE, L'ASSEMBLEE GENERALE APPROUVE A 460 VOIX POUR, LE REGLEMENT INTERIEUR TEL QUE PRESENTE (annexe 13)

18- VŒUX DES LIGUES

JJ. MULOT indique aux délégués que les vœux des ligues de l'AG 2014 ont tous été traités. Un document récapitulatif des vœux traités a été transmis aux ligues (annexe 14).

S. GAUTIER-GUYON passe en revue les vœux présentés à l'assemblée 2014 et envoyés à l'ensemble des délégués de ligues. Les vœux seront traités lors des comités directeurs 2015.

■ Ligue Aquitaine :

Vœu n°1 : Licence découverte suivie d'une licence annuelle

Il arrive assez souvent qu'à l'issue de la période de découverte de l'aviron, la personne concernée demande une licence annuelle, laquelle, du point de vue du comptage des licences, fait apparaître une licence supplémentaire dans les états fédéraux.

Beaucoup de clubs, afin de promouvoir la prise de licences A, consentent une remise qui se traduit par la déduction de la cotisation découverte de la licence A. Cette déduction peut être totale ou partielle mais les parts reversées à la fédération restent entières.

La Ligue d'Aquitaine demande que, dans ce cas, le montant de la cotisation licence découverte versée à la FFA soit déduit du montant de la licence annuelle, l'important étant, malgré tout, le nombre de licences A, nombre souvent pris en compte dans le calcul de certaines subventions versées par les collectivités.

Le nombre de licences D ainsi transformées en A est peu important, de l'ordre d'une centaine par an. Le fait d'accepter une réduction du prix de la licence A au moment de la transformation d'une licence D en A risquerait d'entraîner une diminution globale importante du nombre de licences A.

Ce vœu sera examiné par le bureau fédéral et le comité directeur.

Vœu n°2 : Regroupement des Ligues suite à la réforme territoriale La réforme territoriale prévoit de ramener le nombre de Régions métropolitaines de 22 à 13.

Qu'en sera-t-il des Ligues régionales d'aviron et quelle en sera l'échéance si la Fédération

envisage toutefois le redécoupage du territoire français, peut-être comme il l'était il y a quelques décennies ?

Ce vœu sera évoqué lors de la réunion d'échanges de cet après-midi.

Vœu n°3 : Facturation de la FFA

Certaines cotisations ou prestations dues par les clubs à la Fédération sont réglées par prélèvement sur leurs comptes approvisionnés au fur et à mesure des besoins qui devraient apparaître en comptabilité, en partie, sous forme d'avance.

De même que les engagements aux épreuves nationales sont déduits des versements fédéraux aux Ligues.

Outre que ces modes opératoires ne semblent pas tout à fait normaux, ils ne sont pas accompagnés de justificatifs sous forme de factures qui eux sont obligatoires en matière de comptabilité.

Il est donc demandé que soient adressés aux associations ces justificatifs, peut être sous la forme de récapitulatifs périodiques annuels au 31 août et au 31 décembre pour correspondre aux différents exercices comptables des associations.

D. MARCHANDEAU précise que concernant les licences un récapitulatif de la banque peut être édité à partir du compte licence sur internet.

■ Ligue Côte d'Azur :

Vœu n°1 : Au niveau de l'aviron de mer

Le CN Nice propose une nouvelle fois que le calendrier national reste stable chaque année avec le championnat de France en octobre et la Coupe de France en mai.

L. GIRARD précise qu'en 2016 le championnat de France est au mois d'octobre. Concernant le format de la Coupe de France celui-ci sera revu.

Vœu n°2 : Au niveau du site de la fédération

Six Fours souhaite plus de facilités pour remplir les brevets de rameurs sur le site. La procédure actuelle est longue et fastidieuse.

G. PURIER précise qu'un travail va être initié pour saisir par liste ces brevets.

■ Ligue Ile-de-France :

Vœu n°1 :

Confirmation qu'aucune décision influant sur la vie des ligues et des clubs ne soit prise en cours de saison, ou avec effet rétroactif, mais au plus tard en juin et idéalement lors de l'Assemblée Générale de la FFA pour la saison sportive suivante.

Vœu n°2 :

Prévoir une consultation élargie préalable aux prises de décision impactant le fonctionnement des clubs.

JJ. MULOT répond sur l'ensemble des deux vœux :

- Sur le plan financier : cela a été entendu et l'engagement pris sera respecté

- Sur le fonctionnement des clubs et de la vie sportive : toutes les décisions ne peuvent pas être prises en amont car il est nécessaire de s'appuyer sur l'expérience des manifestations sportives de l'année.

Par contre, concernant les modifications importantes (Coupe de France MAIF, Classement des clubs...), une consultation est nécessaire. Des consultations ont été faites cette année concernant ces décisions.

Par contre, s'agissant des catégories d'âge, le comité directeur a voté sans consultation élargie préalable, considérant qu'il s'agissait d'une décision destinée à faciliter le fonctionnement des clubs et qui devait être appliquée dès la saison 2015.

D. GIUDICI revient sur la modification du programme de la Coupe de France qui a été acté en novembre alors que la saison était engagée.

JJ. MULOT précise que ce nouveau format avait été évoqué en amont au mois de juin.

D. GIUDICI demande à ce que les consultations soient effectuées en année N-1 et votées en année N afin que les avis puissent être entendus.

JJ. MULOT indique que de tels délais seraient trop longs et informe que la phase de consultation concernant l'offre jeunes se déroulera en avril-mai et celle-ci pourrait être votée lors du comité directeur de juin.

Le Président prend acte du souhait des ligues de pouvoir émettre leur point de vue et de consulter les structures avant une prise de décision importante en amont. Toutefois, il souligne que toutes les décisions prises par le comité directeur fédéral ne peuvent être soumises à consultation des ligues et clubs.

Vœu n°3 :

Quelles mesures sont étudiées pour rendre le pôle fédéral dit « INSEP » véritablement fonctionnel, attractif en rapport avec le large éventail de possibilités de formations et d'emplois proposées sur la région, ceci afin d'éviter l'exode de nos meilleurs athlètes vers d'autres pôles ?

P. RANVIER précise que le Pôle France INSEP est attractif et fonctionnel.

La difficulté de l'INSEP réside dans les tarifs pratiqués par cet établissement et dans le fait que les pôles sont orientés sur les secteurs (HTC, HPL...). Le pôle INSEP regroupe principalement le secteur féminin.

Les Pôles France ont bien souvent un pôle espoirs permettant à certains rameurs de basculer sur le pôle France. Le Pôle INSEP ne permet pas cette possibilité.

D. GIUDICI précise que la volonté est d'avoir un pôle espoirs attractif.

Selon lui, le pôle INSEP implanté dans un club Val-de-Marnais, a ses limites.

Vœu n°4 :

Quelles dispositions sont prises pour rendre opérationnel dans de brefs délais le site aviron.net (inadéquation des tris possibles dans le calendrier sportif, extraction des licences difficile). Problèmes récurrents depuis des mois.

G. PURIER précise que le système a été modifié en novembre. Les dysfonctionnements qui ont été signalés ont été traités.

Il est nécessaire que les autres dysfonctionnements récemment constatés soient remontés à la FFA.

Vœu n°5 :

Après la refonte du classement des clubs il n'est plus proposé que 2 possibilités de hiérarchisation des clubs : le classement "Performance" qui finalement ne distingue que les 12 premiers des finales de championnats nationaux plus les internationaux et le classement clubs formateurs. Est-il prévu que d'autres classement officiels fédéraux soient publiés par la fédération à l'issue de la saison 2015 ? Lesquels et pourquoi ?

D. GIUDICCI précise le vœu en indiquant qu'il y a le classement Jeunes et non pas le classement des clubs formateurs.

R. WEILL rappelle que le classement Jeunes a été présenté en février. Il n'existe pour le moment pas d'autres classements. Un groupe de travail au sein du comité directeur a été formé pour proposer d'autres formes de classements.

Vœu n°6 :

Demande de concertation avec les ligues pour établir leur représentativité dans le cadre de la refonte des régions en tendant vers l'objectif d'une voix par licence.

JJ. MULOT précise que cela va nécessairement évoluer avec la réforme territoriale. La LIFA est actuellement à 13% de voix. Mécaniquement, si la règle de comptage des voix ne change pas, la LIFA sera à plus de 15% avec le nouveau découpage.

Vœu n°7 :

Paris sportifs : se retirer de la liste des sports donnant la possibilité de paris alors que notre activité défend des valeurs qui ne sont pas compatibles avec l'immission de l'argent dans notre fonctionnement sportif.

JJ. MULOT précise que la fédération n'a jamais souhaité et ne souhaite pas que l'aviron figure dans sports donnant lieu à des paris sportifs. Et, dans ces conditions, tout pari sportif sur l'aviron est interdit en France.

■ Ligue de Lorraine :

Vœu n°1 :

Changer la dénomination Critérium vétérans en Championnat vétérans.

R. WEILL précise que le bureau fédéral partage ce souhait et a décidé de demander l'avis de la commission des compétitions sur ce sujet.

Vœu n°2 :

Faire remonter le poids minimum des barreaux de 50kg à 60kg pour toutes les catégories

R. WEILL rappelle que le poids minimum est de 50 kg pour les J11-15 et de 55 kg pour les J16-J18 et Senior.

A. TIXIER précise que ce vœu a été émis car les barreaux sont pour la majorité de jeunes rameurs qui sont formés à la barre au plus jeune âge et qui par la suite ne peuvent plus barrer quand ils grandissent.

■ Ligue Nord-Pas-de-Calais :**Vœu n°1 :**

Actuellement les conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial (C.O.T) délivrées par Voies navigables de France (VNF) ont une durée moyenne de 3 ans.

En cas d'investissements importants pour la rénovation ou la création d'une nouvelle structure (club, base nautique, etc...), cette courte durée est un obstacle ou un frein pour l'obtention de financements.

Les financeurs sollicités demandent une garantie de pérennité plus importante en fonction des sommes engagées.

Dans ce contexte, notre fédération pourrait engager des discussions avec VNF, partenaire historique, afin de doubler voire tripler la durée usuelle des C.O.T. dans ces situations précises.

L'adoption de cette disposition permettrait de renforcer le partenariat entre la FFA et VNF et d'associer cette dernière à notre développement.

G. PURIER précise que le code de navigation fluviale a été réécrit. Des accords sont passés avec les ministères. Il se peut que les COT ne soient pas nécessaires.

R. BELOT rappelle la solidité de la collaboration entre la MAIF et la FFA et les valeurs que ces deux partenaires défendent depuis de nombreuses années maintenant.

Puis T. SAN MARCO intervient. La CNR rejoint les valeurs de la FFA. La relation s'est construite très vite, JJ. MULOT et P. RANVIER ont su présenter avec passion la fédération et la discipline de l'aviron. Des liens forts se sont créés.

19- QUESTIONS DIVERSES

S. GAUTIER-GUYON propose aux délégués de poser leurs questions.

J. BLOQUET trouve que trop de titres de champions de France sont attribués sur le championnat de France Indoor notamment.

JJ. MULOT précise que nombre de fédérations attribuent beaucoup de titres de champions de France et qu'il ne lui paraît pas gênant de délivrer tous ces titres.

F. BANTON intervient sur l'obligation des clubs à cotiser à une mutuelle pour les salariés.

G. PURIER indique que le COSMOS doit répondre prochainement.

H. BRAUD aborde la Coupe de France 2015 et souhaite connaître les regroupements de ligues qui ont été proposés.

JJ. MULOT précise qu'un courrier a été adressé aux ligues concernées afin qu'elles fassent part de leurs intentions.

A ce jour, seules le Limousin et le Poitou-Charentes se regroupent ainsi que les ligues de Haute et Basse-Normandie

Concernant la Côte d'Azur, un éventuel rapprochement avec la ligue de Provence-Alpes est envisagé. E. JOKUMSEN confirme que la ligue de Provence-Alpes souhaite ce regroupement avec la Côte d'Azur.

S. PEROT souhaite rencontrer le Président de la Ligue du Centre afin d'envisager une éventuelle équipe commune.

JJ. MULOT demande aux ligues de confirmer les regroupements sous 15 jours par courrier.

C. PARACLET indique que pour une participation à la Coupe de France ou manifestations nationales, les ligues de Guadeloupe, Martinique ou Guyane ont un surcoût financier qui les désavantage pour une participation.

JJ. MULOT indique que seule la Guyane a présenté des équipes aux manifestations nationales. Il interroge B. GUILHAUME afin qu'il fasse part des moyens de financement qui lui ont permis d'engager des équipes pour les championnats de France.

B. GUILHAUME précise que la région, le club et la ligue participent au financement d'un ou deux équipages à ces manifestations.

JJ. MULOT indique que les Conseils Régionaux peuvent être sollicités. La question est entendue et sera étudiée par la fédération dans le cadre du développement de l'aviron Outremer.

V. MOULIN évoque les difficultés à acquérir du matériel. Il souhaite que la fédération aide à la fabrication locale de bateaux en Outremer.

JJ. MULOT indique que le surcoût lié à l'octroi de mer est important. Le Conseil Régional peut aider à l'achat de matériel. La fédération ne pourra pas aider pour le financement de matériel.

D. PEDRINIS revient sur les affiches, posters mis à disposition ne présentant que l'aviron en compétition et souhaite que la fédération publie des posters présentant toutes les activités.

E. NOTIN précise ce point est déjà intégré, en prenant comme exemple les jeux de kakemonos qui valorisent nos valeurs et nos pratiques ; l'objectif est bien de promouvoir toutes les pratiques sur nos outils de communication (photos, vidéos, futur site Internet,...) ;

L. JOUVRAY souhaite une concertation sur l'évolution de l'offre sportive pour les J14. Ce point sera évoqué lors de la réunion d'échanges.

Dans le cadre de l'évolution du site internet fédéral, B. GUILHAUME demande si une déclinaison pourrait être proposée aux clubs, ligues afin d'avoir une cohérence dans l'affichage.

E. NOTIN précise que cela sera étudié.

Destinataires : Délégués des ligues/Présidents des ligues et des commissions/Membres du comité directeur/Vérificateurs aux comptes/P. RANVIER, DTN/G. PURIER, DTN Adjoint/Communication FFAviron/I. DUBUC, service comptabilité